



INFOS

AEDZRP

INFOS AEDZRP n° 195 FEVRIER 2024

<http://www.aedzrp.com>

aedzrp44@gmail.com

<https://coordinationseveso.wordpress.com>

ASSEMBLEE GENERALE DE L'AEDZRP

**Un moment important pour l'avenir
de l'Association**

**VENDREDI 16 FEVRIER
19 h**

**Salle polyvalente
Mairie de Donges**

Venez nombreux(ses).



Un secteur géographique (CARENE) marqué par des constats de santé publique inquiétants (*données ARS 2013-2017*)

- espérance de vie inférieure de 2,5 ans à la moyenne nationale chez les hommes .

- taux de mortalité générale (tous âges) de 17% supérieur à la moyenne nationale chez les hommes , de plus 6% chez les femmes

- 50 % des décès prématurés (avant 65 ans) parmi les habitants de la CARENE considérés évitables par la prévention (45 % en France), ce qui représente 125 décès par an.

Si les causes peuvent être multiples, de graves présomptions pèsent sur les conséquences d'un environnement industriel aggravant.

FORTES CONCENTRATIONS DE BENZÈNE LORS DE LA FUITE du bac P 551 le 21 décembre 2022.

Les demandes répétées de l'AEDZRP pour l'installation d'un capteur mesurant les taux de benzène en continu à Pasteur et à la Mégretais ont fini par être entendues.

Le site d'AIR PAYS DE LA LOIRE RENSEIGNE CHACUN(E) D'ENTRE NOUS. Êtes-vous allé(e) le consulter ?

Rappel: seuil de qualité 2µg/m3, valeur limite annuelle 5µg/m3

DISPERSION DES POLLUANTS ÉTERNELS (PFAS) dans l'environnement (air, eau et sol)

UNE ÉTUDE D'IMPACT SANITAIRE DE L'INERIS TOUJOURS PAS PUBLIÉE A CE JOUR.

AGIR pour DÉFENDRE LA SANTÉ DE TOUTES ET TOUS,

C'EST AUSSI UN OBJECTIF DE L'AEDZRP

Communiqué de l'AEDZRP en date du 02 février 2024

Dans la communication parue le jeudi 1er février 2024 dans la presse locale, TotalEnergies décline un catalogue d'arguments visant à démontrer son respect des prescriptions dictées par le représentant de l'Etat et des délais visant à les mettre en oeuvre.

Il est vrai que le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant.

Le pétrolier est-il bon élève? Nombreux sont celles et ceux qui doutent !

En effet, si tel était le cas, comment expliquer la série de mises en demeure imposées au pétrolier depuis quelques mois.

Celle du 19 juillet 2023 pour non respect des dispositifs d'étanchéité des cuvettes de rétention. La deuxième tranche de travaux correspondant à 40 % minimum de la surface total des rétentions concernées n'était pas réalisée au 16 novembre 2021, date échéance des onze ans prévue par l'article 22-1 de l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010. Dans sa grande bonté, le Préfet lui octroie un délai supplémentaire consenti jusqu'au 31 mars 2024.

Celle du 18 décembre 2023 suite à une visite d'inspection des inspecteurs de la DREAL le 10 novembre 2023 qui constatent que seulement 42 % des tuyauteries qui devaient être inspectées dans un délai réglementaire fixé au 31 décembre 2022 ne l'ont pas été. Ajoutons l'absence d'inspection détaillée à des échéances prévues tout au long de l'année 2023 sur de multiples réservoirs maintenus en exploitation sans oublier les nombreuses fuites détectées sur les canalisations de la raffinerie (30 décembre 2022, janvier 2023, 7 février 2023, 1er octobre 2023) non sans incidence sur l'environnement. Nous n'aurons pas l'outrecuidance de rappeler la fuite de naphta sur le bac P551 le 21 décembre 2022 due notamment à une rupture mécanique de l'hélico-agitateur en manque de maintenance.

Plutôt que de vouloir masquer ses retards et les manquements dans la maintenance de ces installations, TotalEnergies doit agir pour respecter les prescriptions et maintenir ses installations en bon état de fonctionnement dans l'intérêt des salariés, des populations et de l'environnement.